



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des besoins de formation

Type de pratique: pratique prometteuse

Pays: Pologne

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Établir des profils de compétences pour les juges et les procureurs
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Une évaluation exhaustive des besoins de formation fondée sur l'établissement de profils de compétences pour les juges et les procureurs est actuellement en cours en Pologne.</p> <p>Ces profils sont établis par un groupe d'experts composé de juges et de procureurs de cours et tribunaux de différents niveaux et de différentes juridictions ainsi que de professeurs d'université, et concerneront les juges et procureurs travaillant dans différentes juridictions ou exerçant des fonctions spécifiques (par exemple, les juges pénalistes, civilistes, commercialistes, les juges aux affaires familiales, les procureurs, les procureurs chargés des affaires commerciales, les juges et procureurs formateurs et les juges et procureurs chargés du parrainage des stagiaires).</p> <p>Ces profils comprendront tant des «compétences non techniques essentielles» et des fonctions et obligations professionnelles, que des «compétences techniques» (comme des connaissances dans le domaine du droit). Cela suppose, par exemple, l'élaboration de lignes directrices sur le comportement éthique et l'attitude attendus des juges et procureurs découlant des dispositions juridiques en vigueur et de la pratique quotidienne escomptée.</p> <p>Étant donné que chaque juge et chaque procureur est évalué individuellement par un inspecteur – un juge ou un procureur ayant une plus grande ancienneté et travaillant généralement auprès d'une instance supérieure –, le système permettra de comparer efficacement les compétences réelles de chaque juge avec les compétences figurant</p>

dans le profil personnel général, ce qui fournira des indications importantes concernant les domaines sur lesquels il convient d'axer la formation.

À l'heure actuelle, seuls sont achevés les profils pour les juges, procureurs, formateurs et parrains travaillant dans le domaine du droit commercial.

Coordonnées de l'institution

École nationale de la magistrature et du parquet (*Krajowa Szkoła Sądownictwa i Prokuratury - KSSIP*)
 Ul. Krakowskie Przedmieście 62
 20-076 Lublin
 Pologne
 Téléphone: + 48 81 440 87 10
 Fax: + 48 81 440 87 11
 Courriel: sekretariat@kSSIP.gov.pl
 Site internet: <http://www.kSSIP.gov.pl>

Autres commentaires

Même si chaque institution de formation des magistrats dans l'Union européenne a mis en œuvre son propre système d'évaluation des besoins de formation, certaines idées particulièrement intéressantes ont été recueillies dans le cadre de la présente étude.

Ce système polonais récemment mis en place vise également à servir de base à un nouveau régime d'évaluation fondé sur la même évaluation d'ensemble de chaque juge et procureur.

Par conséquent, cette pratique peut constituer un exemple intéressant de l'interconnexion entre l'évaluation des besoins de formation et l'évaluation de la formation. Cependant, étant donné que le processus est toujours en cours et que des résultats concrets ne sont attendus qu'à un stade ultérieur, il pourrait être considéré comme une **PRATIQUE PROMETTEUSE** qui mérite d'être suivie de près.

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)